



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

#### **ENFANCE-JEUNESSE :**

Signature d'une charte  
d'engagement Partenaire  
ambassadeur du dispositif  
« La Boussole des Jeunes »

**Délibération  
n°2024/57**

**1<sup>er</sup> JUILLET 2024**

Date de la convocation :  
25 juin 2024

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de  
sa transmission en  
préfecture le 4 juillet 2024 et  
de son affichage  
électronique

L'An deux mil vingt-quatre, le premier juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LEFAUX Eddy, MERBAH Ahmed, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. GOHÉ Serge qui a donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, Mme JACOB DELESCLUSE Émilie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme LÉCAUDÉ Katy qui a donné pouvoir à M. MERBAH Ahmed, Mme LEMONNIER Christelle qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme MOGIS Angélique qui a donné pouvoir à Mme FONTAINE Annie, Mme FAVRY-BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle.

### Était absents :

Mme BRISON Sophie, Mme CRESSON Séverine, M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 25

**ENFANCE - JEUNESSE** : Signature d'une charte d'engagement Partenaire ambassadeur du dispositif « La Boussole des Jeunes ».

Madame Mercedes MULET, Adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance, de la Réussite Scolaire, du Temps de l'Enfant, de la Jeunesse et de la Famille informe l'assemblée que « La Boussole des Jeunes » est un service numérique déployé depuis 2017 par la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), rattachée au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Cette plateforme (<https://www.boussole.jeunes.gouv.fr/>) recense des services à l'échelle d'un territoire et facilite la mise en relation des jeunes avec les professionnels. Elle est à destination des 15-30 ans.

Ce dispositif est en cours de déploiement sur le département de la Seine Maritime pour les thématiques de la santé et du logement. D'autres thématiques comme l'emploi, la formation, la mobilité internationale et l'engagement viendront s'ajouter dans un deuxième temps.

La Ville de Pavilly a été sollicitée par le Centre Régional d'Information Jeunesse Normandie, porteur du dispositif sur notre territoire, afin de devenir « partenaire Ambassadeur » et participer à la promotion et communication de ce dispositif.

Le partenaire Ambassadeur s'engage à :

- Communiquer sur La Boussole des Jeunes en direction de son public : le partenaire ambassadeur est un représentant de La Boussole des Jeunes par l'intermédiaire de ses structures et auprès de son public (jeunes, parents, proches, accompagnateurs, etc.). Elle participe activement à la communication autour de La Boussole des Jeunes par le biais de ses canaux habituels (affichages, flyers, réseaux sociaux, sites internet, etc...). Elle fait remonter à l'animatrice territoriale les retours des jeunes concernant l'utilisation de la Boussole, participant ainsi à son évolution et à son amélioration ;
- Participer aux groupes de travail : le référent peut participer aux groupes de travail animés par l'animatrice territoriale s'il le souhaite ;
- Intégrer l'annuaire commun Boussole des Jeunes : l'ambassadeur autorise l'utilisation des coordonnées transmises dans le cadre de la Boussole des Jeunes, afin de créer un annuaire commun Boussole des Jeunes uniquement transmissible aux professionnels partenaires.

L'animatrice territoriale du Centre Régional d'Information Jeunesse Normandie s'engage à :

- Animer, accompagner et former le réseau de partenaires : l'animatrice territoriale assure un service d'information par téléphone ou par mail du lundi au vendredi. Elle a pour mission de s'assurer du bon développement de La Boussole des Jeunes et de la bonne prise en main de l'outil par les partenaires. Elle anime le réseau de partenaires Boussole via l'organisation de groupes de travail ;
- Créer une identité commune des partenaires de la Boussole des Jeunes : l'animatrice territoriale participe à la co-construction d'outils d'informations avec les partenaires Boussole (fiche structure, fiche offre de service, etc...) ;
- Développer le réseau de partenaires : l'animatrice territoriale exerce une veille et prospecte de nouveaux partenaires afin de développer l'offre de service proposée et de rendre la Boussole attractive pour les jeunes et les partenaires ambassadeurs et professionnels ;
- Donner accès à l'annuaire Boussole : l'animatrice s'engage à créer un compte "utilisateur" au partenaire ambassadeur sur le backoffice afin qu'il ait accès à l'annuaire général de toutes les structures et dispositifs recensés sur les territoires ;

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2024

Application agréée E-legalite.com

- Communiquer et tester le retour des jeunes : l'animatrice territoriale assure la visibilité de la Boussole des Jeunes auprès des jeunes et des partenaires. Elle participe également à des événements thématiques afin de faire la promotion de la Boussole des Jeunes ;
- Assurer le suivi administratif des actions menées et la liaison avec l'échelle régionale et nationale : l'animatrice réalise et diffuse les comptes-rendus des temps de rencontre et des actions effectuées dans le cadre de La Boussole des Jeunes. L'animatrice assure la liaison et le suivi des actions avec la SDJES, la DRAJES et la DJEPVA. Elle fait remonter les commentaires des jeunes et des partenaires au niveau national en vue de l'amélioration de l'outil.

L'adhésion à la charte engage ses signataires pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 25 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- De nommer référente « Boussole des Jeunes » Clémentine Daubin, animatrice du Pôle Temps de l'Enfant et de la Famille ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents afférant à la charte d'engagement Partenaire Ambassadeur de la Boussole des Jeunes et à ses éventuels avenants ou renouvellements ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2024

Application agréée E-legalite.com